

L'entrée du Fils de Dieu dans l'histoire (3)

Lors de l'audience générale du 29 janvier, le pape François poursuit son cycle catéchétique intitulé Jésus Christ notre espérance, dans le cadre du Jubilé 2025. Dans cette troisième catéchèse sur l'enfance de Jésus, il aborde l'annonce à Joseph.

1 fév. 2025

Chers frères et sœurs, bonjour !

Continuons aujourd'hui à contempler Jésus dans le mystère de ses origines raconté par les Évangiles de l'enfance.

Si Luc nous permet de le faire du point de vue de sa mère, la Vierge Marie, Matthieu se place plutôt dans la perspective de Joseph, l'homme qui assume la paternité légale de Jésus, en le greffant sur le tronc de Jessé et en le reliant à la promesse faite à David.

Jésus, en effet, est l'espérance d'Israël qui se réalise : c'est le descendant promis à David (cf. *2Sam* 7,12 ; *1Ch* 17,11), qui rend sa maison « bénie à jamais » (*2Sam* 7,29) ; c'est le rameau qui sort de la souche de Jessé (cf. *Is* 11,1), le « germe juste » destiné à régner en vrai roi, qui sait exercer le droit et la justice (cf. *Jr* 23,5 ; 33,15).

Joseph entre en scène dans l'Évangile de Matthieu en tant que fiancé de Marie. Pour les juifs, les fiançailles

étaient un véritable lien juridique, qui préparait à ce qui allait se passer environ un an plus tard, la célébration du mariage. C'est à ce moment-là que la femme passe de la garde de son père à celle de son mari, qu'elle emménage avec lui et qu'elle se rend disponible au don de la maternité.

C'est à ce moment-là que Joseph découvre la grossesse de Marie et que son amour est mis à rude épreuve. Face à une telle situation, qui aurait conduit à la rupture des fiançailles, la Loi proposait deux solutions possibles : soit un acte juridique public, comme la convocation de la femme au tribunal, soit un acte privé, comme la remise à la femme d'une lettre de répudiation.

Matthieu définit Joseph comme un homme « juste » (*zaddiq*), un homme qui vit selon la Loi du Seigneur, qui s'en inspire à chaque occasion de sa

vie. Suivant ainsi la Parole de Dieu, Joseph agit de manière pondérée : il ne se laisse pas envahir par des sentiments instinctifs et la peur d'emmener Marie avec lui, mais préfère se laisser guider par la sagesse divine. Il choisit de se séparer de Marie discrètement, c'est-à-dire en privé (cf. *Mt* 1, 19). Et c'est la sagesse de Joseph qui lui permet de ne pas se tromper et de se rendre ouvert et docile à la voix du Seigneur.

De cette manière, Joseph de Nazareth rappelle un autre Joseph, fils de Jacob, surnommé « seigneur des songes » (cf. *Gn* 37,19), tant aimé par son père et tant haï par ses frères, que Dieu a élevé en le faisant asseoir à la cour de Pharaon.

De quoi rêve Joseph de Nazareth ? Il rêve du miracle que Dieu accomplit dans la vie de Marie, mais aussi du miracle qu'il accomplit dans sa

propre vie : assumer une paternité capable de garder, de protéger et de transmettre un héritage matériel et spirituel. Le sein de son épouse est enceint de la promesse de Dieu, une promesse qui porte un nom dans lequel la certitude du salut est donnée à tous (cf. *Ac 4,12*).

Dans son sommeil, Joseph entend ces paroles : « Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre chez toi Marie, ton épouse, puisque l'enfant qui est engendré en elle vient de l'Esprit Saint ; elle enfantera un fils, et tu lui donneras le nom de Jésus, car c'est lui qui sauvera son peuple de ses péchés. » (*Mt 1,20-21*). Face à cette révélation, Joseph ne demande pas de preuves supplémentaires, il fait confiance. Joseph fait confiance à Dieu, il accepte le rêve de Dieu sur sa vie et celle de sa fiancée. Il entre ainsi dans la grâce de ceux qui savent vivre la promesse divine avec foi, espérance et amour.

Joseph, en tout cela, ne prononce pas de paroles, mais croit, espère et aime. Il ne parle pas avec des “paroles en l'air”, mais avec des actes concrets. Il appartient à la race de ceux que l'apôtre Jacques appelle ceux qui « mettent en pratique la Parole » (cf. *Jc* 1,22), en la traduisant en actes, en chair, en vie. Joseph fait confiance à Dieu et obéit : « Sa vigilance intérieure pour Dieu ... devient spontanément obéissance » (Benoît XVI, *L'enfance de Jésus*, Milan-Vatican 2012, 57).

Sœurs, frères demandons, nous aussi au Seigneur la grâce d'écouter plus que de parler, la grâce de rêver les rêves de Dieu et d'accueillir de manière responsable le Christ qui, depuis le moment de notre baptême, vit et grandit dans nos vies. Je vous remercie !

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
opusdei.org/fr-ch/article/lentree-du-fils-
de-dieu-dans-lhistoire/](https://opusdei.org/fr-ch/article/lentree-du-fils-de-dieu-dans-lhistoire/) (8 avr. 2025)